

Résolution sur le recours à la violence sexuelle lors des conflits en Afrique du Nord et au Moyen-Orient

2011/2661(RSP) - 07/04/2011 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur le recours à la violence sexuelle lors des conflits en Afrique du Nord et au Moyen-Orient.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ALDE, Verts/ALE et GUE/NGL.

Le Parlement note tout d'abord que les femmes ont participé activement au mouvement actuel de démocratisation en Afrique du Nord et au Moyen-Orient mais que les régimes au pouvoir en Libye et en Égypte ont eu recours à des agressions sexuelles en représailles. Dans ces conditions, les députés invitent la Commission et les gouvernements des États membres à dénoncer vigoureusement le recours aux **agressions sexuelles et à l'intimidation visant les femmes en Libye et en Égypte**. Ils condamnent notamment fermement les **"tests de virginité" forcés infligés par l'armée égyptienne** à des manifestantes arrêtées sur la place Tahrir et jugent cette pratique inacceptable dans la mesure où elle constitue une forme de torture. La résolution invite le Conseil militaire suprême d'Égypte à prendre immédiatement des mesures pour mettre un terme à ces traitements dégradants. Le Parlement s'inquiète des rapports émanant d'organisations de défense des droits de l'homme selon lesquels des mineurs auraient été arrêtés et condamnés par des tribunaux militaires et appelle les autorités égyptiennes à prendre d'urgence des mesures afin de mettre fin à la torture et à faire la lumière sur tous les cas d'abus perpétrés contre des manifestants pacifiques.

En Libye, le Parlement appelle à la mise en place d'une **enquête indépendante** pour que les crimes perpétrés par Mouammar Kadhafi au sens du statut de Rome de la Cour pénale internationale soient dûment condamnés.

Le Parlement estime que les changements se produisant en Afrique du Nord et au Moyen Orient doivent contribuer à l'élimination des **discriminations à l'encontre des femmes** et à leur participation pleine et entière à la société, à l'égal des hommes et conformément à la convention des Nations unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Il appelle les États membres à promouvoir durablement, sur les plans politique et financier, la mise en œuvre complète de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies (sur les femmes, la paix et la sécurité) et la mise en place à l'échelle européenne des institutions et des mécanismes de contrôle qui y sont prévus.

En ce qui concerne la **politique européenne de voisinage** (PEV), les députés soulignent qu'il est nécessaire d'accorder une priorité élevée aux droits de l'homme dans les actions mises en œuvre. Ils insistent notamment sur la nécessité de partager les expériences de l'Union européenne tant en matière d'égalité hommes-femmes que de lutte contre la violence fondée sur le sexe dans la PEV révisée. Les députés invitent encore les gouvernements de ces pays et la société civile à renforcer tant l'intégration des femmes dans la société, notamment en luttant contre l'analphabétisme et en favorisant l'emploi, que leur indépendance financière. L'éducation des femmes et des fillettes devrait ainsi devenir une action prioritaire. Enfin, les députés demandent à la vice-présidente/haute représentante, au SEAE et à la Commission d'inscrire en tête de leurs priorités politiques pour les pays concernés, l'abolition de la peine

de mort, le respect des droits humains, notamment des droits de la femme, et des libertés fondamentales, ainsi que la ratification de plusieurs actes de droit international, dont le statut de Rome de la Cour pénale internationale et la convention de 1951 relative au statut des réfugiés.